

# ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT  
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## AMENDEMENT

N° 410

présenté par  
Mme Ménard

-----

### ARTICLE 7

I. – À la première phrase, substituer au mot :

« d'une actualisation »

les mots :

« de deux actualisations ».

II. – En conséquence, à la fin de la même phrase, substituer à l'année :

« 2027 »

les mots :

« 2026 et de l'année 2028 ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objectif de cet amendement est d'actualiser plus fréquemment la LPM pour qu'elle puisse correspondre au plus près aux changements de paradigmes géopolitiques que nous pourrions être amenés à connaître.